Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_18-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2026_CC_18
Séance du 25/02/2026

Membres en exercice : 40
- **Présents : 37**
- **Votants : 40**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 12/02/2026

Le 25 février 2026 à 18 h 00, le conseil communautaire – dûment convoqué le 12 février 2026 – s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	CABON	Herveline	X		
GUISSENY	CONQ	Mickaël	X		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian	X		
KERLOUAN	GAC	Marie-Jo	X		
KERLOUAN	GUÉZÉNOC	Georges	X		
KERNILIS	IMBERDIS	François-Xavier		X	Sandra ROUDAUT
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE GALL	Michel	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle		X	Odette CASTEL
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BERTHOU	Christine	X		
LESNEVEN	BOUCHARE	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal		X	Julien BOUCHARÉ
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LOAËC	Guy	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	LE BIHAN	Sophie	X		
LESNEVEN	QUINQUIS	Yves	X		
PLOUDANIEL	BOUCKAERT	Isabelle	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUDANIEL	TANNÉ	Michel	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène	X		
PLOUIDER	MAZÉ	David	X		
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABGRALL	Sandrine	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	MADEC	Jean-Pierre	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Aurélie MARTIN

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260225-2026_CC_18-DE

FINANCES : AUTORISATIONS DE PROGRAMMES/CRÉDITS DE PAIEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Les articles L2311-3 et R2311-9 du CGCT permettent de déroger au principe de l'annualité par la mise en place d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) en section d'investissement.
Cette procédure permet de limiter le recours aux reports d'investissement en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel.
L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP.
Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants.

« Les autorisations de programme (AP) sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année ».
« Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées dans l'année, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations correspondantes ».

Vu le caractère pluriannuel des projets de construction d'une aire d'accueil des gens du voyage, de la réhabilitation de l'espace Kermaria sur le budget principal et des travaux de réhabilitation énergétique sur le budget abattoir, des AP/CP sont mises en place pour ces dossiers.
Le projet Meneham site d'exception naturel et culturel ayant pris fin en 2025, l'AP est clôturée.

BUDGET PRINCIPAL

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
2022-02	Aménagement d'une aire d'accueil temporaire des gens du voyage	**1 500 000 €**	2 483 €	90 087 €	1 055 573 €	351 857 €

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
2024-01	Réhabilitation Espace Kermaria	**3 960 000 €**	25 740,00 €	18 780 €	300 000 €	2 711 610 €	903 870 €

BUDGET ABATTOIR

N° AP	Libellé	Montant AP	CP 2025	CP 2026
2025-01	Réhabilitation énergétique abattoir	**860 000 €**	337 797,60 €	522 202,40 €

Vu l'avis favorable de la commission finances, prospectives, commande publique, communication du 10 février 2026,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la modification des AP/CP présentées.

Décision : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2026.03.04 09:43:17 +01'00'